



**-Communiqué de presse du 09 mai 2006-**

## **Etiquette Energie sur les véhicules neufs**

# **Le climat mérite mieux qu'une mesurette !**

Paris, le 09 mai 2006 : Après plusieurs années de tergiversation, le Ministère de l'Ecologie va enfin présenter l'étiquette Energie, mesure du Plan Climat (juillet 2004) dont l'objet est d'améliorer l'information du grand public concernant les émissions de CO2 et les consommations en carburant des véhicules particuliers neufs. Initialement prévue pour être largement diffusée, cette étiquette Energie ne sera finalement rendue obligatoire que chez les concessionnaires automobiles.

Agir pour l'Environnement et le Réseau Action Climat France regrettent que cette étiquette Energie ne soit pas imposée sur l'ensemble des outils promotionnels automobiles. Une simple étiquette ne pourra jamais contester l'omniprésence publicitaire, a fortiori si l'étiquetage promu par le Ministère de l'Ecologie n'est pas apposée sur chaque support publicitaire visuel (affiche, presse, TV, etc.) et ce de façon lisible et compréhensible.

Alors que les prix du pétrole s'envolent et que les gaz à effet de serre s'accumulent dans l'atmosphère à un rythme alarmant, l'étiquette Energie telle qu'envisagée est une occasion manquée pour le gouvernement d'émettre un signal fort et de contrebalancer l'impact néfaste des publicités énergétivores. Cette mesurette risque même de ne pas atteindre l'objectif minimaliste qui lui est désormais assigné, à savoir une vocation exclusivement comportementale et pédagogique lors de l'achat. Difficile de croire en effet que cette étiquette figurera en très bonne place chez les concessionnaires.

Agir pour l'Environnement et le Réseau Action Climat France réclament une toute autre ambition pour cette étiquette Energie qui doit être apposée sur l'ensemble des véhicules en circulation et sur la totalité des publicités. Elle doit par ailleurs être envisagée comme une première étape vers une fiscalité basée sur le niveau d'émission de CO2 des véhicules. L'élargissement de la vocation de cette étiquette Energie doit aussi permettre aux collectivités locales d'interdire ou limiter la circulation des véhicules les plus polluants.

Une nouvelle fois, le Ministère de l'Ecologie repousse à une date indéterminée les mesures réellement dissuasives qui s'imposent, privilégiant, à défaut de réglementations contraignantes et de mesures fiscales, un empilement de mesurètes insuffisantes !

## **Contact presse :**

Stéphien Kerckhove – Agir pour l'Environnement – Tél. 01.40.31.02.99 / 06.73.41.30.62  
Olivier Louchard - Réseau Action Climat – France – Tél. 01.48.58.83.92 / 06.26.40.07.74